

Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Digitalisation

Réunion retransmise en direct¹

Procès-verbal de la réunion du 16 septembre 2025

Ordre du jour :

1. **Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 17 juin 2025**
2. **Présentation des rapports d'évaluation externe de l'Université du Luxembourg (volet recherche)**
3. **8543 Débat d'orientation sur le rapport d'activité de l'Ombudsman (2024)**
- Rapporteur: Monsieur Meris Sehovic
- Elaboration d'une prise de position
4. **Divers**

*

Présents : Mme Barbara Agostino, M. Guy Arendt, Mme Nancy Arendt remplaçant Mme Stéphanie Weydert, M. André Bauler, Mme Liz Braz, M. Sven Clement, Mme Francine Closener, Mme Françoise Kemp, M. Ricardo Marques, Mme Octavie Modert, M. Ben Polidori, M. Jean-Paul Schaaf, M. Gérard Schockmel, M. David Wagner, M. Tom Weidig

Mme Stéphanie Obertin, Ministre de la Recherche et de l'Enseignement supérieur

M. Léon Diederich, Mme Christiane Huberty, M. Robert Kerger, Mme Patricia Marx, M. Pierre Misteri, du Ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur

Mme Katharina Warta, du *technopolis group*

M. Dan Schmit, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Joëlle Welfring, Mme Stéphanie Weydert

M. Meris Sehovic, Rapporteur du rapport d'activité de l'Ombudsman (2024)

*

Présidence : M. Gérard Schockmel, Président de la Commission

1. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 17 juin 2025

Le projet de procès-verbal sous rubrique est adopté à l'unanimité.

2. Présentation des rapports d'évaluation externe de l'Université du Luxembourg (volet recherche)

Les membres de la Commission prennent connaissance des résultats des rapports de l'évaluation externe des activités de recherche à l'Université du Luxembourg pour la période 2018-2023.

En amont de la présentation de ces résultats, la Ministre de la Recherche et de l'Enseignement supérieur, Mme Stéphanie Obertin, fournit des explications d'ordre technique relatives à cette évaluation.

Tout d'abord, il y a lieu de relever que la réalisation de cette évaluation s'inscrit dans l'obligation de soumettre l'Université du Luxembourg à une évaluation externe tous les quatre ans en vertu des dispositions de l'article 50, paragraphes 2 à 5, de la loi modifiée du 27 juin 2018 ayant pour objet l'organisation de l'Université du Luxembourg¹.

Concernant l'organisation de ces évaluations, il convient de préciser que les activités de recherche et d'enseignement sont évaluées séparément. Le volet recherche a été évalué une première fois en 2016 tandis que la dernière évaluation de l'enseignement date de 2020.

La mission de l'évaluation externe sous rubrique a été confiée à la société *technopolis group* à la suite d'un marché public organisé par le Ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur.

Enfin, l'intervenante précise que le budget pour cette évaluation s'élève à 634 000 euros.

❖ Présentation de l'évaluation externe

La représentante de *technopolis group* procède à la présentation des principales conclusions des différents rapports d'évaluation effectués dans le cadre de l'évaluation externe². Cette présentation est annexée au présent procès-verbal. Par ailleurs, les rapports peuvent être consultés sur le site Internet du Ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur³.

¹ « (2) L'Université est soumise à une évaluation externe avec une périodicité de quatre ans. L'évaluation externe de l'Université porte sur les activités d'enseignement et de recherche, l'administration centrale et l'organisation interne.

(3) L'évaluation externe est menée par des experts indépendants et externes ou des agences ayant une expérience en matière d'évaluation d'activités d'enseignement supérieur et de recherche ainsi qu'en matière d'évaluation de compétences d'ordre administratif et organisationnel. Les experts ou les agences sont désignés par le ministre.

(4) Le cahier des charges relatif à l'évaluation externe est arrêté par le ministre. L'Université est tenue de coopérer et de mettre à disposition toutes les informations nécessaires à l'évaluation externe. Après une analyse contradictoire des conclusions par les experts ou les agences et le recteur, le rapport final est communiqué au ministre et aux organes de l'Université.

(5) Au terme de la procédure de l'évaluation externe, le rapport final et les prises de position éventuelles l'Université sont publiés. Les recommandations formulées dans le rapport final sont soumises au conseil gouvernance qui détermine les suites à y réserver et la démarche en vue de les mettre en œuvre. »

² Un rapport a été dressé pour chaque département au sein des trois facultés, pour les trois centres interdisciplinaires qui existaient au cours de la période analysée ainsi que pour l'administration centrale.

³ <https://mesr.gouvernement.lu/fr/dossiers/dossiers/rapports-d-evaluations.html>

De cette présentation, il y a lieu de retenir succinctement les éléments suivants :

L'Université du Luxembourg

En ce qui concerne l'Université du Luxembourg, les évaluateurs mettent en avant qu'elle a connu un développement impressionnant. En tant que seule université luxembourgeoise, elle a pour vocation de remplir un grand nombre de fonctions à travers une multitude de disciplines. Dans ce contexte, les rapports mettent en évidence l'exploit remarquable d'avoir mis en place les infrastructures de recherche de l'Université du Luxembourg en seulement deux décennies.

Afin de pouvoir développer davantage ses activités de recherche, les évaluateurs identifient trois grands défis pour l'Université du Luxembourg, à savoir :

- la transition d'une approche visant principalement la croissance des activités vers une consolidation des structures existantes ;
- la nécessité de s'adapter en permanence à l'évolution dans le monde de la recherche scientifique ainsi qu'aux besoins de la société ;
- le maintien de l'excellence de ses activités de recherche et de la pertinence de ces activités pour la société sur différents plans.

Dans ce contexte, il y a lieu de rappeler que l'Université du Luxembourg s'est dotée d'une stratégie pour faire face aux défis futurs⁴.

Méthodologie de l'évaluation

L'évaluation sous rubrique couvre les années 2018 à 2023 et analyse individuellement la recherche au sein des treize départements qui sont à chaque fois intégrés au sein d'une des trois facultés⁵ ainsi que trois des cinq centres interdisciplinaires⁶. En effet, le *Luxembourg Centre for European Law* ainsi que le *Luxembourg Centre for Socio-Environmental Systems* ne sont pas considérés étant donné que ces centres n'existaient pas au sein de l'université pendant la période couverte par l'évaluation.

Les évaluateurs ont eu les missions suivantes :

- évaluer la qualité et l'impact de la recherche des différents départements et centres interdisciplinaires ;
- évaluer l'efficacité de la stratégie et de la gouvernance de l'Université du Luxembourg ;
- formuler des recommandations pour le développement de la recherche à l'Université du Luxembourg.

Pour la réalisation de l'évaluation externe, *technopolis group* a mis en place dix-sept panels d'experts qui ont évalué les différents départements et centres interdisciplinaires ainsi que le niveau institutionnel. En total, soixante-deux experts issus de seize pays ont été sollicités.

⁴ L'Université du Luxembourg publie sa stratégie ainsi que des documents y relatifs sur son site Internet.

⁵ La faculté des Sciences, des Technologies et de Médecine regroupe le département informatique, le département ingénierie, le département mathématiques, le département physique et sciences des matériaux ainsi que le département sciences de la vie et médecine. La faculté de Droit, d'Économie et de Finance regroupe le département droit, le département sciences économiques et gestion ainsi que le département finance. La faculté des Sciences Humaines, des Sciences de l'Éducation et des Sciences Sociales regroupe le département sciences comportementales et cognitives, le département sciences de l'éducation et intervention sociale, le département géographie et aménagement du territoire, le département sciences humaines et le département sciences sociales.

⁶ Centre interdisciplinaire pour la sécurité, la fiabilité et la confiance (SnT), Centre du Luxembourg pour la biomédecine des systèmes (LCSB) et Centre luxembourgeois d'histoire contemporaine et numérique (C2DH).

Ces panels ont visité les départements et centres interdisciplinaires pour des échanges de vues avec des agents au sein de ces structures ainsi que les responsables de l'Université. Sur la base de ces échanges, les panels ont rédigé leurs rapports qui reprennent les observations, conclusions et recommandations communes des experts. Les projets des rapports ont été partagés avec les entités évaluées qui ont pu apporter leurs observations et commentaires. Les rapports ont pu être finalisés en mai 2025 quand ils ont été notifiés à l'Université du Luxembourg.

Principales conclusions

De manière globale, les évaluateurs relèvent le bon niveau de la recherche effectuée au sein des centres interdisciplinaires et départements dont certaines activités sont soulevées en particulier.

La qualité de la recherche est ainsi illustrée par deux indicateurs quantitatifs.

Premièrement, les statistiques du *Leiden Open Ranking* qui permet de comparer la quote-part de la performance des publications des chercheurs de l'Université du Luxembourg par rapport à celles de chercheurs d'autres institutions. Ce classement révèle une performance au-dessus de la moyenne.

De même, une analyse de l'impact de différents projets de recherche montre (1) que les projets de recherche ont un impact, (2) que cet impact se manifeste à plusieurs niveaux⁷ et (3) que cet impact se manifeste souvent à des niveaux inhabituels. Ainsi, plusieurs projets dans les domaines des sciences humaines et sociales ont un impact technologique, ce qui s'explique par une digitalisation accrue dans certains projets de recherche. De même, plusieurs projets provenant de recherche en sciences naturelles ont identifié un impact politique. De même, pour la recherche en sciences naturelles, un certain impact juridique a pu être identifié. Ces statistiques soulignent notamment l'importance de l'université pour le Grand-Duché et l'importance de la recherche interdisciplinaire.

Évaluation des départements

Les évaluateurs ont émis plusieurs observations d'ordre général concernant la recherche au sein des départements.

Sont notamment avisés positivement le financement public mis à disposition de l'université, la bonne collaboration avec le secteur public ainsi que la contribution des différentes chaires universitaires.

Cependant, les évaluateurs notent également que la plupart des départements sont relativement petits par rapport à la taille de départements similaires dans d'autres universités, menant à la réflexion sur les potentiels bénéfiques d'une plus grande spécialisation sur certaines priorités au sein des départements.

Malgré des améliorations, des efforts au niveau de l'égalité des genres restent possibles, notamment en ce qui concerne des positions-clés.

Enfin, les évaluateurs s'interrogent sur l'utilité de la répartition de certains départements sur deux sites.

⁷ Huit types d'impact sont distingués: environnemental, juridique, culturel, santé, politique, économique, technologique et sociétal.

La présentation revient ensuite sur une brève revue des principales observations pour chaque département qui montre l'hétérogénéité des différents départements. Pour le détail, il est renvoyé aux pages 18 à 22 de la présentation annexée au présent procès-verbal ainsi qu'aux rapports d'évaluation afférents.

Évaluation des centres interdisciplinaires

Concernant les trois centres interdisciplinaires évalués, les rapports mettent en avant la qualité de la recherche, l'adéquation des infrastructures ainsi que les liens entre ces centres et les facultés.

Pour améliorer davantage la qualité de recherche, les centres interdisciplinaires pourraient bénéficier d'une plus grande définition de priorités et de mesures pour favoriser les perspectives professionnelles des jeunes talents.

La présentation revient ensuite sur une brève revue des principales observations pour chaque centre interdisciplinaire. Pour le détail, il est renvoyé aux pages 25 à 27 de la présentation annexée au présent procès-verbal ainsi qu'aux rapports d'évaluation afférents.

Niveau institutionnel

Un dernier axe de l'évaluation externe concerne la stratégie, la structure et la gouvernance de l'Université du Luxembourg.

Concernant la mise en œuvre de la stratégie globale de l'Université du Luxembourg, il est constaté que cette dernière est plutôt implémentée au niveau des départements et centres interdisciplinaires.

Au niveau de la gouvernance, les modifications effectuées par la loi modifiée précitée du 27 juin 2018 ont permis d'améliorer cette dernière.

Cependant les évaluateurs rendent attentifs à deux défis :

- l'augmentation du nombre de centres interdisciplinaires a affecté la composition des organes décisionnels de l'Université qui a eu comme conséquence que le volet recherche est surreprésenté par rapport au volet enseignement. Un rééquilibrage sur ce point devrait donc être envisagé ;
- au vu de la croissance de l'université, il s'agit de veiller à maintenir la flexibilité nécessaire pour un fonctionnement efficace de l'institution.

Au niveau de la gestion du personnel, les salaires et conditions de travail sont perçus comme intéressants. Cependant, l'université devra veiller à plusieurs points dont notamment les perspectives pour jeunes chercheurs, la flexibilité nécessaire et l'égalité entre les genres.

Recommandations

A l'issue de l'évaluation, cinq recommandations principales sont adressées à l'attention de l'Université du Luxembourg :

- définir clairement des priorités de recherche et assurer le renforcement d'équipes importantes ;
- équiper davantage les départements et centres interdisciplinaires des ressources nécessaires pour leur développement stratégique ;
- favoriser les perspectives internes pour les jeunes chercheurs ;
- poursuivre une politique d'inclusion et de diversité au niveau de la politique des ressources humaines ;

- veiller à un positionnement de l'université dans l'écosystème de recherche qui est cohérent avec les activités des centres de recherche publics.

Enfin, les évaluateurs suggèrent que le Ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur :

- analyse des possibilités pour renforcer davantage l'autonomie de l'Université ;
- veille à une bonne cohérence entre les différents acteurs de l'écosystème de recherche luxembourgeois.

❖ Échange de vues

De l'échange de vues qui suit cette présentation, il y a lieu de retenir succinctement les points suivants :

Méthodologie

À une question afférente de Mme Octavie Modert (CSV), la représentante de *technopolis group* explique que l'évaluation externe n'a pas tenu compte des différents classements internationaux des universités pour deux raisons. Premièrement, l'évaluation a été effectuée de manière indépendante à travers les panels d'experts. Deuxièmement, ces classements ne visent pas tous les éléments qui ont dû être analysés dans le cadre des missions décrites pour l'évaluation externe.

De même l'évaluation ne visait pas l'établissement d'un classement entre les différents départements et centres interdisciplinaires. Chaque entité est évaluée individuellement par des experts différents afin d'identifier les forces et les faiblesses. Si l'objectif avait été une comparaison des départements et centres, il aurait été nécessaire de prévoir une évaluation de l'intégralité des entités par une même équipe.

M. André Bauler (DP) aimerait savoir si des domaines de recherche ont pu être identifiés au sein du département des sciences humaines qui pourraient contribuer à une plus grande visibilité.

La représentante de *technopolis group* souligne que ce département dispose déjà de domaines qui lui donnent une certaine visibilité. Ainsi, il y a notamment lieu de relever la recherche en lien avec la migration et les études en histoire où il y a un fort recours aux technologies digitales. Il apparaît dès lors indiqué de ne pas développer des nouveaux domaines, mais de renforcer des domaines existants.

Activités de recherche

Mme Octavie Modert (CSV) souhaite savoir dans quelle mesure l'intelligence artificielle joue un rôle dans les activités de recherche de l'Université du Luxembourg.

La représentante de *technopolis group* indique que des questions relatives à l'intelligence artificielle sont traitées au sein de plusieurs départements et centres interdisciplinaires. Cependant, il ne faut pas perdre de vue que cette recherche reste principalement concentrée au sein des grandes entreprises technologiques.

Recours aux financements internationaux

Étant donné que les évaluations mettent en évidence des grands écarts en ce qui concerne le recours à des financements de programmes internationaux, Mme Françoise Kemp (CSV) souhaite savoir comment certains départements peuvent davantage bénéficier de ces moyens.

La représentante de technopolis group confirme qu'il y a en effet de tels écarts et propose deux solutions pour faire bénéficier plus de départements et centres interdisciplinaires de fonds internationaux.

Premièrement, il est possible de s'inspirer de bonnes pratiques pour mettre en place des infrastructures de support au sein d'autres départements et centres interdisciplinaires. Notamment le SnT peut servir comme modèle pour les autres entités.

Deuxièmement, il apparaît que certains chercheurs sont réticents à introduire des dossiers pour obtenir des fonds internationaux. Pour inciter davantage des chercheurs à oser ces procédures, des perspectives pour les chercheurs qui attirent des financements internationaux devraient être créées.

Politique de ressources humaines

À une question de Mme Octavie Modert (CSV), la représentante de technopolis group indique que les trois principaux défis au niveau de la gestion des ressources humaines concernent la nomination de professeurs, les perspectives pour les jeunes chercheurs ainsi que l'équilibre entre les genres pour certaines positions.

Renvoyant aux observations relatives aux contrats à durée déterminée⁸, Mme Françoise Kemp (CSV) souhaite savoir comment la situation peut être améliorée.

La représentante de technopolis group explique que la durée maximale de cinq ans apparaît parfois trop courte pour les évaluateurs qui plaident pour une solution sur ce point. Il y a notamment lieu de veiller à la mise en place de perspectives pour les jeunes chercheurs et de prévoir des mesures pour tenir compte de la situation familiale des chercheurs.

Dans le même contexte, M. Sven Clement (Piraten) s'interroge s'il ne serait pas opportun de recourir davantage à des contrats à durée indéterminée pour augmenter l'attractivité de l'Université du Luxembourg en tant qu'employeur.

La représentante de technopolis group indique que les discussions relatives aux contrats ont suscité beaucoup de discussions entre les évaluateurs qui ont finalement défendu la position qu'il faut un certain degré de flexibilité. Il n'est ainsi pas recommandé de généraliser les contrats à durée indéterminée, même si le taux de contrats à durée déterminée apparaît élevé. Il y a cependant lieu de relever que les réflexions étaient très divergentes et souvent marquées par les expériences dans les pays d'origine des évaluateurs.

Mme Françoise Kemp (CSV) souhaite obtenir des indications complémentaires sur des mesures potentielles pour améliorer l'équilibre de chercheurs en fonction du genre.

La représentante de technopolis group souligne d'abord que des mesures existent. Cependant, celles-ci n'amènent pas aux effets souhaités suffisamment rapidement.

Renvoyant à une observation des évaluateurs selon laquelle « *[t]he university has taken strides in recent years towards increased gender equality among its employees. While this*

⁸ Institutional report, page 19: « *The barrier to joining the permanent faculty is heightened by the limits on temporary contracts (5 years for research positions, 2 years for others). These build on EU legislation intended to prevent employers from denying workers the protection of full employment rights by keeping them on a succession of short-term contracts. At UL, this has the unintended consequence of making it extremely difficult to move from post-doc positions into permanent faculty jobs to retain promising people beyond these time limits. The only formal route to do so is by applying for an open position* ».

appears to have helped suppress overt discrimination, there is further to go »⁹, M. Tom Weidig (ADR) souhaite savoir si les évaluateurs disposent d'éléments concrets indiquant l'existence de discriminations au sein de l'Université du Luxembourg.

De son côté, l'intervenant estime que les seuls programmes discriminatoires au sein de l'Université du Luxembourg sont des programmes exclusivement réservés aux femmes.

Par ailleurs, l'intervenant s'interroge sur la signification des termes « *further to go* ».

De son côté, le membre de la Commission plaide pour un système qui ne prend en considération que la qualité de recherche des chercheurs alors qu'une politique favorisant un chercheur en fonction de son sexe risquerait de venir au détriment de la qualité de recherche. Dans ce contexte, se pose la question de savoir pour quelle raison l'équilibre entre hommes et femmes a été considéré dans le cadre de l'évaluation externe.

Enfin M. Tom Weidig (ADR) s'interroge sur la neutralité politique de *technopolis group*, notamment au vu de la terminologie empruntée par sa représentante.

La représentante de *technopolis group* explique que l'observation citée ci-avant a été intégrée dans le rapport en raison du constat d'une forte sous-représentation des femmes dans certains domaines. Les évaluateurs n'estiment pas que ce constat trouve son origine dans une volonté explicite de discriminer des femmes, mais qu'il peut s'expliquer par des facteurs structurels, notamment en ce qui concerne la prise en compte d'impératifs liés à la situation familiale des chercheurs.

Dans ce contexte, il y a lieu de relever qu'un travail de sensibilisation plus poussé aux questions du genre est mené à l'Université depuis deux années.

En ce qui concerne l'origine du constat, ce dernier provient des rapports d'autoévaluation et du constat d'un grand écart au sein de certains départements et centres interdisciplinaires. Dans ce contexte, il y a lieu de relever que les rapports d'évaluation ont été rédigés par les experts externes et que *technopolis group* a uniquement procédé à des adaptations de pure forme sans modifier le fond des observations des évaluateurs.

À une question complémentaire de M. Gérard Schockmel (DP), la représentante de *technopolis group* souligne que la question de la sous-représentation est traitée de la même façon pour les femmes et pour les hommes. Ainsi, dès lors qu'un genre est représenté à moins de 30 pour cent, on parle d'une sous-représentation. L'intervenante tient à souligner que l'Université du Luxembourg est particulièrement diverse dans plusieurs domaines. Ainsi, il ne saurait être retenu qu'il existe un problème de discrimination au sein de l'université, mais dans certains domaines des efforts complémentaires peuvent s'avérer bénéfiques.

M. Sven Clement (Piraten) affirme ne pas partager les propos de M. Tom Weidig et qu'il s'oppose à toute tentative de remettre en question l'indépendance des évaluateurs dans leur mission.

Mme Octavie Modert (CSV) soulève qu'il existe un écart évident dans la représentation et que des mesures pour atténuer ce phénomène peuvent être entièrement justifiées.

M. Gérard Schockmel (DP) s'intéresse au recrutement des titulaires des chaires universitaires et la nécessité de prévoir un appel à candidatures public pour ces postes.

⁹ Institutional report, page 27

Un représentant du Ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur explique qu'un appel à candidatures est seulement requis lorsqu'il n'existe pas de candidat adapté au sein de l'Université. Si le profil requis peut être trouvé au sein du corps professoral existant, il peut directement être pourvu à ce poste.

La représentante de technopolis group a connaissance d'approches similaires dans d'autres pays et souligne que les évaluateurs s'expriment favorablement par rapport aux chaires à l'Université du Luxembourg. À noter que le mode de recrutement ne faisait pas l'objet de l'évaluation externe.

Renforcement de l'autonomie

Concernant la recommandation d'analyser les moyens pour renforcer davantage l'autonomie de l'Université, M. André Bauler (DP) demande quelles pistes sont envisageables pour atteindre cet objectif.

À titre d'exemple, la représentante de technopolis group indique qu'il y a notamment lieu de maintenir l'autonomie de l'Université dans le cadre du recrutement de professeurs, les demandes de fonds pour la recherche ou encore la définition des priorités de recherche dans le cadre de la stratégie définie au niveau national.

Cependant, l'indépendance dans les décisions ne saurait être absolue, alors que certains projets majeurs impliquent une contribution financière importante de l'État. Ainsi, des grands projets de construction sont susceptibles de faire l'objet d'une décision conjointe de l'université et du ministère compétent.

En réponse à une question afférente de Mme Octavie Modert (CSV), la représentante de technopolis group indique ne pas avoir pris connaissance dans le cadre de l'évaluation d'une situation où l'Université du Luxembourg se serait vue fortement impactée dans son indépendance.

3. 8543 Débat d'orientation sur le rapport d'activité de l'Ombudsman (2024)

Par courrier du 21 mai 2025, la Commission a été invitée à communiquer à la Commission des Pétitions une prise de position au sujet du rapport d'activité de l'Ombudsman pour l'année 2024 et des recommandations éventuelles la concernant.

Tout d'abord, la Commission constate que ce rapport ne fait mention d'aucune réclamation concernant le Ministère de la Digitalisation, de sorte qu'il y a lieu de considérer uniquement les réclamations introduites contre des décisions du Ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur.

Il ressort dudit rapport que l'Ombudsman a été saisi en 2024 de 75 réclamations relatives à des décisions du Ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur. Il ressort par ailleurs de ces statistiques que 48 dossiers ont pu être clôturés et 35 de ces dossiers ont été déclarés recevables.

Sur ces 35 dossiers, l'Ombudsman a jugé que 30 réclamations n'étaient pas fondées. Sur les cinq dossiers restants, une correction totale a pu être obtenue.

Ensuite, le rapport de l'Ombudsman aborde deux cas précis ainsi que la question générale de la reconnaissance des diplômes.

Le premier cas concerne une demande en obtention d'aides financières qui a été mise en suspens en raison d'une dénonciation faite auprès du Parquet à la suite d'une suspicion que des faux documents ont été versés à l'appui de la demande.

Le Service aides financières ne jugeait pas utile d'informer l'administré de la mise en suspens de la demande en raison des circonstances au vu de la raison de cette décision.

L'Ombudsman a cependant jugé que cette décision n'était pas fondée alors que tout administré a le droit d'être informé de l'état d'avancement de son dossier et que l'administré aurait dès lors dû être informé des raisons du retard dans le traitement de sa demande.

Suite à l'intervention de l'Ombudsman, l'administré a été informé de la situation.

Mme la Ministre de la Recherche et de l'Enseignement supérieur fait part de son intention d'optimiser la communication sur l'état d'avancement de ces dossiers.

Le deuxième cas concerne une demande d'aides financières où le demandeur contestait la prise en compte de la rente d'orphelin lui accordée par les autorités belges dans le calcul du montant de la bourse accordée.

L'administration justifiait sa décision en renvoyant aux règles d'anti-cumul prévues à l'article 8, lettre b), de la loi modifiée du 24 juillet 2014. Afin de clarifier le bien-fondé de ce raisonnement, l'Ombudsman a consulté les travaux parlementaires et a conclu que la décision de l'administration – même si elle peut être conçue comme injuste de la part de l'administré – respecte la volonté qu'a exprimée le législateur lors du vote du projet de loi.

Enfin, l'Ombudsman met en évidence le nombre élevé de décisions de refus de reconnaissance de diplômes ou d'inscription au registre des titres. Bien que ces décisions soient généralement entièrement justifiées au vu de la législation applicable, l'Ombudsman s'interroge si le nombre élevé de cas est indicateur de la nécessité de revoir le cadre légal applicable.

Mme la Ministre de la Recherche et de l'Enseignement supérieur rappelle les principes régissant la reconnaissance des diplômes. Une inscription ne peut être faite que si une formation amène à un titre académique. En 2024, 6909 diplômes ont été reconnus tandis que 500 demandes ont été refusées, parmi lesquelles bon nombre concernaient des qualifications non reconnues dans le pays de délivrance comme menant à un titre ou grade académique.

Dans ce contexte, deux mesures sont susceptibles de réduire davantage le nombre de refus :

- l'introduction d'un cadre légal pour la formation professionnelle supérieure par laquelle un moyen pour la reconnaissance des diplômes afférents est susceptible de s'ouvrir ;
- un renfort des mesures de sensibilisation existantes.

M. Sven Clement (Piraten) souligne la nécessité d'une meilleure information afin d'éviter que des étudiants entament des études qui ne sont ensuite pas reconnues. Dans ce contexte, une liste indicative des programmes reconnus dans le passé pourrait aider les étudiants à déterminer les programmes officiellement reconnus.

4. Divers

M. Gérard Schockmel (DP) indique que la Commission est saisie d'une motion de M. Sven Clement relative à la mise en œuvre du DSA.

M. Sven Clement (Piraten) rappelle l'objet de sa motion.

M. Gérard Schockmel (DP) explique que la Commission n'apparaît pas être compétente pour le traitement de cette motion et qu'un nouveau renvoi devrait être effectué.

Après avoir fait état d'un certain mécontentement avec la gestion de ce dossier, M. Sven Clement (Piraten) demande que la situation soit clarifiée afin de pouvoir traiter la motion en commission.

Annexe

Présentation préparée par *technopolis group*

Procès-verbal approuvé et certifié exact

Evaluation of the Research Part of the University of Luxembourg

Presentation vor dem Parlament
16. September 2025

Katharina Warta

Überblick

- ↗ Die Universität von Luxemburg
- ↗ Aufgaben und Design der Evaluierung
- ↗ Schlüsselergebnisse der Forschungsevaluation
 - ↗ Departments
 - ↗ Interdisziplinäre Zentren
- ↗ Institutionelle Ebene
- ↗ Empfehlungen

Die Universität Luxembourg

.....

Überblick und zentrale Einschätzungen

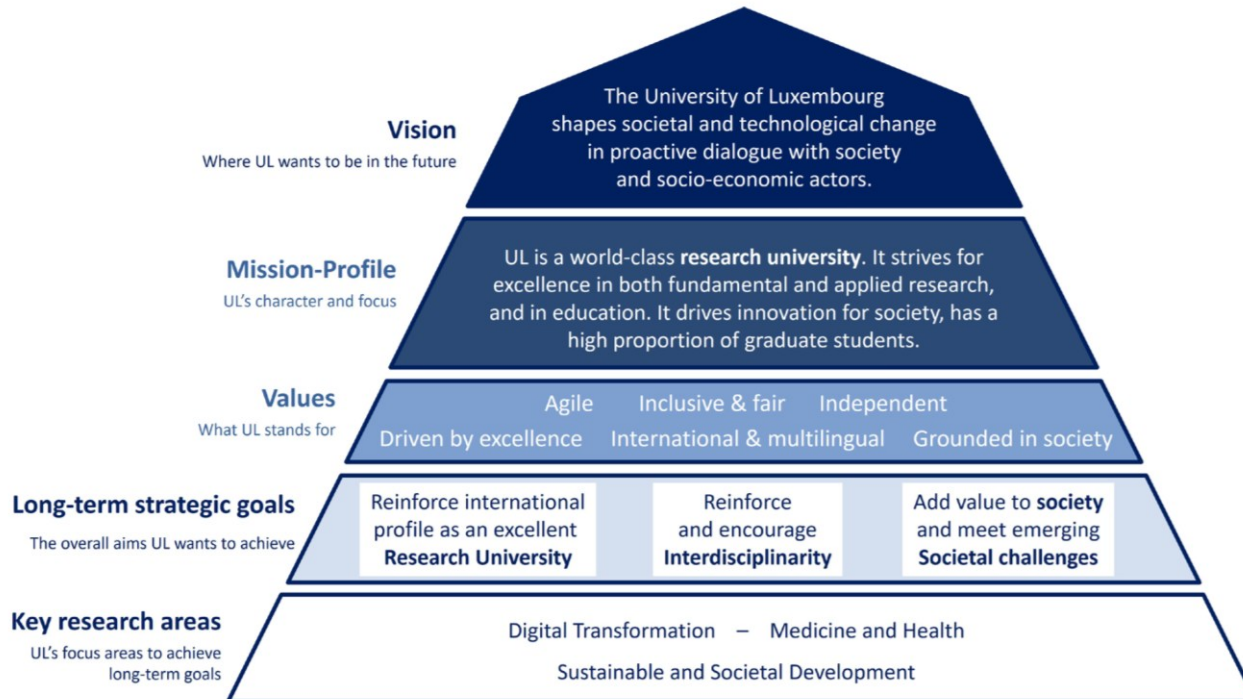
Eine erfolgreiche Volluniversität in nur 20 Jahren

- Die Universität von Luxembourg (UL) ist eine junge Einrichtung in einem einzigartigen Setting, und bedient die gesamte Bandbreite einer Volluniversität: Forschung, Lehre und gesellschaftliche Relevanz
- Innerhalb von zwei Jahrzehnten eine erfolgreiche Forschungsuniversität aufzubauen und zu entwickeln ist eine großartige Leistung

Neue Herausforderungen

-  Verlagerung des Schwerpunkts von Wachstum auf Konsolidierung
-  Anpassung an Veränderungen in Wissenschaft und Bedürfnissen der Gesellschaft
-  Weiterhin Exzellenz und Relevanz

Die Strategie, die im Rahmen eines universitätsweiten Prozesses entwickelt wurde, sieht die Universität als wichtigen Faktor im Kontext von nationalen und globalen Bedürfnissen





Fakultäten

Law, Economics &
Finance

Humanities, Education
& Social Sciences

Science, Technology &
Medicine

Departments

Law

Economics
& Manage-
ment

Finance

Humanities

Geograph
y & Spatial
Planning

Behav. &
Cognitive
Science

Educati. &
Social Work
+ **LUCET***

Social
Sciences

Life
Sciences &
Medicine

Computer
Science

Physics &
Materials
Science

Engineerin
g

Mathe-
matics

* **LUCET**: Luxembourg Centre
for Educational Testing

Inter- disziplinäre Zentren

Lux. Centre for Systems
Biomedicine

Interdisciplinary Center
for Security, Reliability &
Trust

Lux. Centre for
Contemporary & Digital
History

Lux. Centre for
European Law

Lux. Centre for Socio-
Environmental Systems

Aufgaben und Design der Evaluierung

Aufgaben der Evaluierung

- Bewertung von **Qualität und Wirkung (Impact) der Forschungsaktivitäten der Universität** in verschiedenen Disziplinen (Departments und ICs) im internationalen Vergleich
- Bewertung der **Effektivität der Strategie und Governance der Universität**
- **Empfehlungen für die weitere Entwicklung** der Forschung der Universität sowie von Governance und Management

Design / Ablauf der Evaluierung

- ❏ Im Zentrum: **Internationale Peer Review** mit 62 Expert:innen aus 16 Ländern
- ❏ Mai 2024: Beauftragung, Auftaktphase
- ❏ Ende September: **Selbstevaluierungsberichte** für jedes Panel
- ❏ Juli-Oktober: Ergänzende Analysen durch Technopolis
- ❏ Januar 2025: **16 on-site Visits** der Expert:innenpanels: Departments und ICs
- ❏ Februar 2025: Ergebnissicherung, **on-site Visit zu institutionelle Ebene**
- ❏ Ende März: Abgabe der ersten Version der Endberichte, **Möglichkeit für Feedback**
- ❏ Ende Mai 2025: Abgabe der **Evaluierungsberichte**

Schlüsselergebnisse der Forschungsevaluation



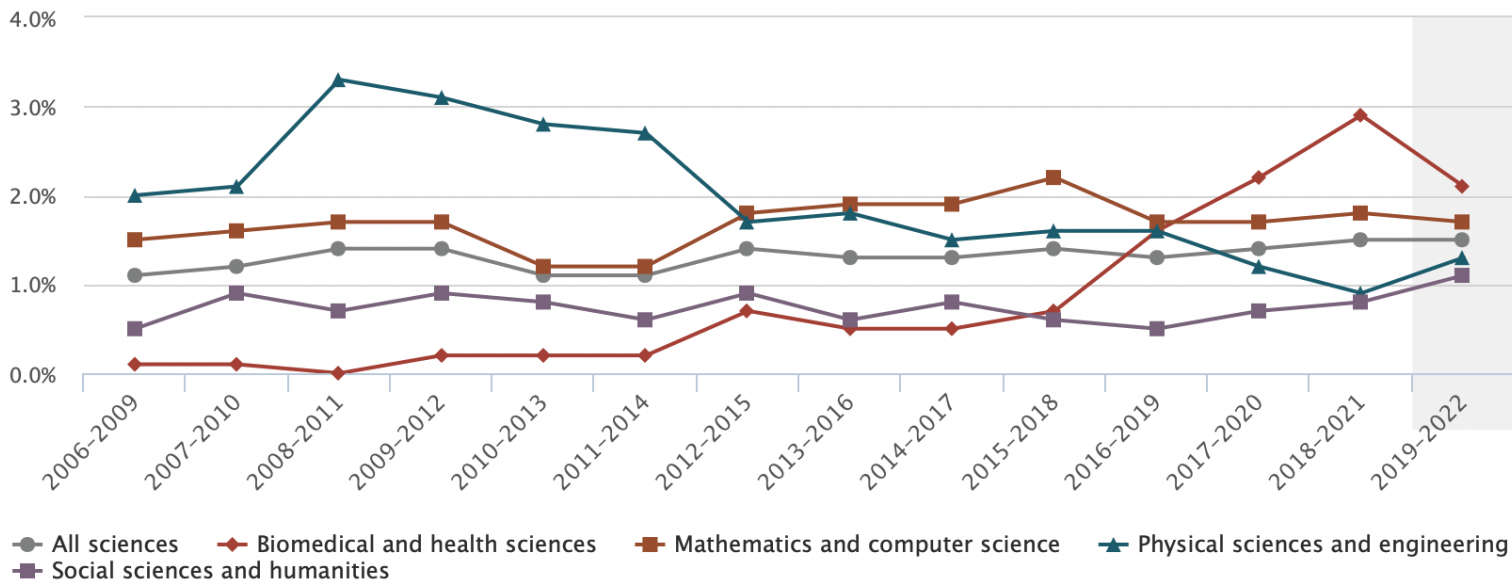
13 Departments, 3 Interdisziplinäre Zentren (ICs)

Übergreifende Einschätzung zur Forschungsqualität

- ↗ Allen **ICs** ist es gelungen, sich in bestimmten Forschungsbereichen an die Spitze zu setzen, z.B.:
 - ↗ neurodegenerative und seltene Krankheiten sowie Systembiologie im Luxembourg Centre for Systems Biomedicine (LCSB);
 - ↗ Weltraumsysteme und Cybersicherheit im Luxembourg Centre for Security and Trust (SnT);
 - ↗ Das Luxembourg Centre for Contemporary and Digital History (C²DH) hat sich schnell an der Spitze interdisziplinärer Forschung etabliert, und verbindet „traditionelle“ Fragen mit digitalen Technologien für aktuelle Themen der Gesellschaft
- ↗ **Departments** leisten hervorragende Forschungsarbeit, vor allem in den Bereichen
 - ↗ KI und Cyber Security
 - ↗ Theoretische Physik
 - ↗ Mathematik
 - ↗ Finanzwissenschaft
 - ↗ Verhaltens- und Kognitionswissenschaften
 - ↗ Geographie, Stadtplanung und Migration

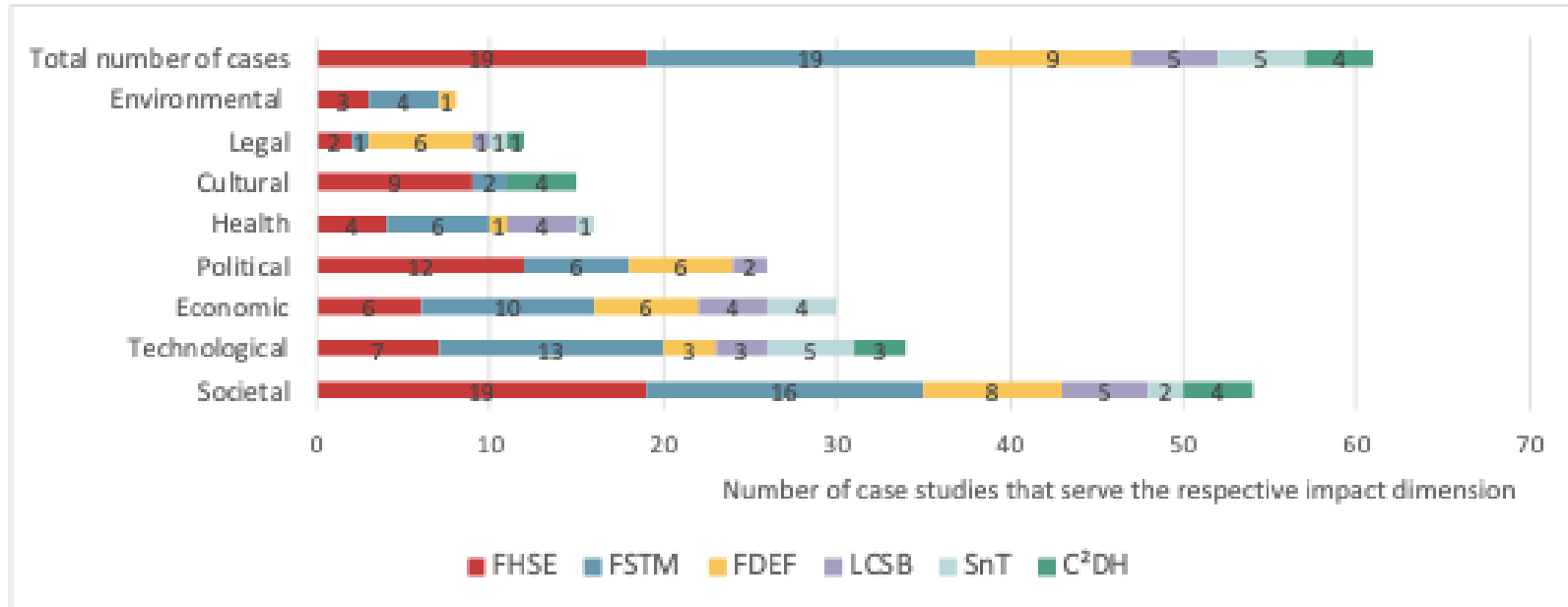
Die Publikationen der Universität Luxemburg werden weltweit überdurchschnittlich häufig zitiert

Anteil der Publikationen unter den 1 % meistzitierten



Ein breites Spektrum an gesellschaftlichem Impact

Wirkungsdimensionen der Impact Cases



Departments



Stärken und Herausforderungen für die weitere Entwicklung der Departments aus Sicht internationaler Expert:innen

- ↗ Wissenschaftliche Freiheit dank öffentlicher Finanzierung ist ein Asset
- ↗ Wichtige Partner für den öffentlichen Sektor, Reaktivität
- ↗ Öffentlich- und Industrie-finanzierte Lehrstühle sehr positiv bewertet
- ↗ Die Departments sind im internationalen Vergleich oft klein, ebenso die Forschungsgruppen
- ↗ Die Forschung könnte von Fokussierung auf Forschungsschwerpunkte profitieren
 - ↗ Stärkt internationale Sichtbarkeit und internationale Finanzierung / Programme
 - ↗ Ausbau und Flexibilität interner Karrierepfade angesichts der Kompetenz der Forschenden
 - ↗ Ausbau von Industriekooperationen und Technologietransfer durch Stärkung der Kapazität
- ↗ Gender-Balance trotz Verbesserungen noch nicht ausreichend, insbesondere in Schlüsselpositionen
- ↗ Verteilung vieler Departments auf zwei Standorte ist eine Belastung

Law, Economics & Finance

Law:

- Fokus auf angewandte Forschung
 - Multikulturell
 - Nähe Lxb. und EU Gerichtshöfe
 - Verbindung mit FR, DE & BE
- Hoher gesellschaftlicher Impact
- Neue Chancen durch LCEL

Economics and Management:

- Von den Bedarfen der Lehre geprägt
- Fokus auf Forschung mit wirtschaftlichem und sozialem Impact
- Positive Erfahrungen mit extern finanzierten Professuren

Finance:

- Starke Forschung
 - gute Netzwerke
 - zunehmend gesellschaftlicher Impact
 - Top PhD Programm
- Sustainable Finance Chair gutes Beispiel für interdisziplinäre Forschung und für Impact

Humanities, Education, and Social Sciences

Geisteswissenschaften :

- Ein breites Feld
- Groß für die Uni, klein im internationalen Vergleich
- Sehr wichtig für die luxemburgische Kultur im weitesten Sinne
- Lehre hat große Bedeutung

Geografie und Raumplanung :

- Enge Kooperation zwischen Architektur, Planung und Geografie, einzigartig in Europa
- Fokus auf Forschung mehr als Lehre – top Qualität!
- Sehr gute Infrastruktur
- Brückenschlag zwischen Forschung und Praxis

Humanities, Education, and Social Sciences

Erziehungswissenschaften und Sozialarbeit, LUCET:

- Starke Integration von Forschung und Lehre
- Die Forschung greift die Bedarfe der Politik und Praxis auf
- LUCET ist eine eigene Einheit, Schul-Monitoring
- Guter Wissenstransfer und Impact

Verhaltens- und Kognitionswissenschaften:

- Internationale Sichtbarkeit in Feldern wie Altern in einem multilingualen und multikulturellen Umfeld
- Herausragender gesellschaftlicher Impact, viele Kooperationen mit dem öffentlichen Sektor
- Top Infrastruktur

Sozialwissenschaften:

- Außerordentliche Anerkennung für die Forschungsqualität und den Policy Impact
- Gute Dateninfrastruktur
- Gute Drittmittel-Performance

Science, Technology and Medicine

Physics and Materials Science :

- International an der Spitze
- Hohe Drittmittel-
Performance, mehr als
Grundfinanzierung
- Top Infrastruktur
- Nach dem Wachstum:
Gestaltung der
Konsolidierung!

Mathematik:

- Forschung hat hohe
Qualität, Relevanz und
internationale Sichtbarkeit
- Außerordentlicher Erfolg in
der Lehre von
Jungforscher:innen
- Wachsende
Studierendenzahl
- Steile Entwicklung in
interdisziplinärer
Kooperation

Science, Technology and Medicine

Computerwissenschaften

- Die Qualität der Forschung in den Kernbereichen KI und Sicherheit ist sehr gut bis exzellent
- Gute Verbindung zu SnT
- Viele Ausbildungsprogramme
- High Performance Computing Cluster ist ein Asset

Engineering

- Nutzen für Luxemburg,
 - Ausbildung von Ingenieuren
 - Unterstützung der Politikgestaltung unterstützt
 - industrielle Innovationen
- Solide Forschung in einem breiten Feld
- Drei Industrie-Professuren hoher Qualität

Life Sciences und Medizin:

- Hoher Forschungsstandard, international sichtbar und anerkannt
- Große Umstrukturierung, um Medizin und Pflege zu integrieren
- Kooperation zentraler Entwicklungsfaktor
- Herausforderung: Brückenschlag zur Klinik

Interdisziplinäre Zentren

Zusammenfassung: Interdisziplinäre Zentren

- ↗ Sind von zentraler Bedeutung für die (F&I-) Landschaft Luxemburgs.
 - ↗ Im Gesundheitswesen.
 - ↗ In Zukunftstechnologien
 - ↗ In den (digitalen) Geisteswissenschaften
 - ↗ Seit 2024 auch in Europäischem Recht und seit 2025 im Bereich Sozio-ökologische Systeme
- ↗ Unterschiedlich in Größe, Finanzierung, Sichtbarkeit, Ambitionen und Reichweite
- ↗ Insgesamt:
 - ↗ Sehr gute Forschungsqualität
 - ↗ Sehr gutes Forschungsumfeld & Infrastruktur
 - ↗ Gute Anbindung an Fakultäten und Departments, externe Kooperationen, teilweise hohe Drittmittel
- ↗ Auch hier wird eine Fokussierung in größeren Forschungsgruppen sowie flexiblere Förderung von High Potentials unter jungen Mitarbeiter:innen über interne Karrierepfade empfohlen.



Luxembourg Centre for Systems Biomedicine (LCBS)

- ↗ Hervorragende Forschungsqualität in den Bereichen neurodegenerative und seltene Krankheiten sowie Systemökologie
- ↗ Gute Einbindung in die nationale und internationale Grundlagenforschung
- ↗ Kooperation mit industriellen und Anwendungspartnern auszubauen
- ↗ Besonders hoher gesellschaftlicher Outreach und Impact
- ↗ Sieben sehr gut ausgestattete wissenschaftliche Plattformen
- ↗ Erfolg bei internationalen Fördermitteln, dennoch weiterer Bedarf, um die internationale Führungsrolle zu stärken
- ↗ Überlegungen zur Einrichtung
 - ↗ eines Departments für medizinische Chemie
 - ↗ eines Universitätsspitals für Neurologie



Centre for Security, Reliability and Trust (SnT)

- Die vier strategischen Forschungsbereiche erlauben eine erfolgreiche Marketing-Strategie:
 - Space Systems, Cybersecurity: hohe internationale Sichtbarkeit
 - FinTech: enormes Potenzial
 - Autonomous Systems: braucht mehr Fokus
- Hoher Anteil an Drittmitteln, gute Anreize für PIs
- Kooperation & Konkurrenz mit LIST
- Top Infrastruktur, unterstützender TTO
- Hoher Anteil an CDD, schränkt Karriereperspektiven ein
- Langfristige Personalplanung und Genderaspekte sind wichtig
- FinTech Master empfohlen



Luxembourg Centre for Contemporary and Digital History (C²DH)

-  Ein internationaler Hub für neue Forschungsmethoden und Infrastruktur für historische Forschung
-  Interdisziplinarität ist ein charakteristisches Merkmal des C²DH
-  Hervorragende Partnerschaften, vielfältige Outputs
-  Wertschätzende Kultur
-  Technischer Support und Infrastruktur auf hohem Niveau

Institutionelle Ebene



Strategie, Struktur und Governance

- ↗ Die auf Universitätsebene definierten Strategiebereiche (KSA) sind angekommen:
 - ↗ Sie spiegeln sich in der Organisation und der Selbstdarstellung der Einrichtungen der gesamten Universität wider
 - ↗ Die Verbindung zwischen Strategien auf Department-Level der Gesamtuniversität verdient nun mehr Aufmerksamkeit
 - ↗ Um zukünftige Herausforderungen zu meistern, bedarf es strategischer Kompetenz auch auf Ebene der Forschungseinheiten
- ↗ Das Universitätsgesetz von 2018 hat die Governance modernisiert und die Autonomie der Universität gestärkt
 - ↗ Die Struktur ist nun einfacher zu kommunizieren
 - ↗ Auf der Management-Ebene ist die Lehre nun jedoch unterrepräsentiert
 - ↗ Mit dem Wachstum verliert das System an manchen Stellen an Flexibilität und Agilität

Personalwesen

- ↗ Attraktive Gehälter und Arbeitsbedingungen waren in der Wachstumsphase erfolgreich
- ↗ Nun benötigt die UL eine Personalstrategie,
 - ↗ die sich mit Nachfolge und Erneuerung befasst und
 - ↗ klarere Karrierewege für junge Forscher:innen bietet
- ↗ Die „5-Jahres-Regel“ wird als großes Hindernis für ein gutes Personalmanagement wahrgenommen und erfordert die Aufmerksamkeit von Universität und Ministerium
 - ↗ Fünf Jahre sind im Forschungsbereich zu kurz und im internationalen Vergleich unüblich
- ↗ Die UL hat viel unternommen, um Gender Equality bei Personalentscheidungen sicherzustellen, doch
 - ↗ Legale Grenzen verlangen nach wie vor nach Ausnahmeregelungen statt Gleichstellung als Standard zu garantieren, z.B. Elternkarenz während einer Dissertation

Empfehlungen

Empfehlungen an die Universität Luxemburg

1. Priorisierung und **Upscaling von Forschungsgruppen** in strategischen Bereichen
2. Entwicklung von mehr **strategischer Kompetenz** auf Ebene von Departments und ICs
3. Verbesserung der Personalpolitik zur **Förderung interner Karrieren** und einer konsistenten externen Personalbeschaffung
4. Weitere Verbesserung der Forschungskultur in Bezug auf **Gender und Inklusion**
5. Positionierung in der Forschungslandschaft, **Kohärenz mit den luxemburgischen Instituten:**
 - ↗ Weiterer Ausbau der Kooperation mit den Forschungsinstituten (LI's)
 - ↗ Aufbau einer Fakultät für Medizin und Gesundheit

Anregungen an das Ministerium

- Ausloten von Möglichkeiten, die **Autonomie der Universität zu stärken** und die Governance angesichts 20-jähriger Erfahrung zu aktualisieren
- Betrachtung der jeweiligen Rollen von Universität, LIs und anderen relevanten Wissensorganisationen aus **systemischer Perspektive**, um weiterhin eine resiliente und zukunftsorientierte Forschungsinfrastruktur für Luxemburg sicherzustellen.



Merci.

Thank you.

Thank you.

Abidjan • Amsterdam • Berlin • Bogotá • Brighton • Brussels • Frankfurt/Main • Lissabon •
London • Paris • Stockholm • Vienna